

ROCE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Forme sociale : Société anonyme (SA)

Siège social : 63 avenue des Champs-Élysées

75008 PARIS

R.C.S PARIS 889 756 375

RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2025



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-Directeur Général

- Monsieur Matthieu BORDEAUX-GROULT

Administrateurs

- Monsieur Louis ALBERT
- Monsieur Michael NIEDZLESKI
- Monsieur Marc CRAQUELIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Forvis MAZARS

représenté par Monsieur Bertrand DESPORTES
45 rue Kléber 92300 Levallois Perret

SOCIETE DE GESTION

ROCE CAPITAL SAS

63 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

**GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET DE VALORISATION PAR
DÉLÉGATION**

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

6 avenue de Provence 75009 Paris

ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

6 avenue de Provence 75009 Paris

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025- Quitus aux administrateurs ;
- Examen et approbation des comptes annuels - Affectation des sommes distribuables ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Situation des mandats – Nomination de deux nouveaux administrateurs ;
- Introduction d'un second mécanisme de gestion de la liquidité ;

Résolution de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Modification de l'article 6 des statuts ;

Résolution de la compétence de l'assemblée générale mixte :

- Pouvoirs.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

ROCE FUND

Le compartiment est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI Europe dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée. La composition du fonds peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro dividendes réinvestis.

Le Compartiment peut investir dans les sociétés cotées sur les bourses de l'Union Européenne, de la Suisse, de la Norvège et du Royaume-Uni (« pays autorisés »).

- À titre accessoire (10%), le fonds pourra investir dans des actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.
- À titre accessoire (10%), le fonds pourra investir dans les catégories d'actifs suivantes : des instruments de taux souverains, publics, privés de toutes zones géographiques (« hors pays émergents »), de catégorie (« Investment Grade »).

Le compartiment est exposé à hauteur de 75% minimum et 105% maximum. Le compartiment pourra être exposé à hauteur de 25% maximum sur les marchés des actions hors pays autorisés. Le compartiment pourra être exposé à hauteur de 25% maximum sur les marchés des actions de pays émergents.

Stratégie d'investissement : L'équipe de gestion met en oeuvre un processus de sélection de valeurs « Bottom-Up ». La structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix de titres individuels (titres vifs et OPC), indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de toute autre considération de type « Top Down ».

Les principaux critères d'analyse sont les suivants : Analyse sectorielle, positionnement de l'entreprise, qualité du management, solidité financière, génération de retour sur capitaux employés élevé, le « ROCE » et dont la valorisation est jugée attractive.

ROCE LARGE CAP

Le compartiment est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composite, 50% MSCI Europe dividendes réinvestis + 50% MSCI France dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée. La composition du fonds peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro dividendes réinvestis.

Le Compartiment peut investir dans les sociétés cotées sur les bourses de l'Union Européenne, de la Suisse, de la Norvège et du Royaume-Uni (« pays autorisés ») dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euro.

- À titre accessoire (10%), le fonds pourra investir dans des actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros.

- À titre accessoire (10%), le fonds pourra intervenir sur les marchés des actions hors pays autorisés.

Le compartiment est exposé à hauteur de 75% minimum et 105% maximum sachant que les actions cotées des pays autorisés représenteront au minimum 75% de l'actif net. Les catégories d'actifs utilisées peuvent inclure des actions de toutes zones géographiques (hors pays émergents), de toutes capitalisations, des instruments de taux souverains, publics, privés de toutes zones géographiques (« hors pays émergents»), de catégorie (« Investment Grade »).

Afin de garantir à tout moment l'éligibilité au PEA, l'investissement en actions européennes et/ou en OPCVM éligibles au PEA sera au minimum de 75% de l'actif net.

Stratégie d'investissement : L'équipe de gestion met en oeuvre un processus d'investissement rigoureux fondé sur l'analyse financière fondamentale. La sélection des titres repose sur une approche de stock picking, plaçant la connaissance approfondie des entreprises et l'évaluation de leur valorisation au coeur des décisions d'investissement. L'équipe rencontre régulièrement les dirigeants de sociétés cotées et développe ses propres modèles de prévisions et de valorisation.

Les principaux critères d'analyse sont les suivants : Analyse sectorielle, positionnement de l'entreprise, qualité du management, solidité financière, génération de cash-flows et valorisation (recherche de décotes significatives) notamment au regard du cash-flow libre rapporté à la capitalisation boursière ou comparé à la valeur d'entreprise (EV/FCF).

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires ainsi qu'aux dispositions statutaires afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés le 31 décembre 2025.

I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

1. Politique de Gestion

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

ROCE FUND et ROCE LARGE CAP

L'exercice 2025 a constitué une étape importante dans le développement de la SICAV ROCE, qui a célébré son cinquième anniversaire et procédé au lancement d'un nouveau compartiment à l'occasion de l'arrivée de Cyril Freu, ancien gérant chez DNCA.

En juillet 2025, la SICAV a été modifiée afin de permettre la création d'un nouveau compartiment en son sein.

ROCE FUND :

Nom part	Code ISIN	Date de début de VL	Date de fin de VL	Performance annuelle (en %)
G	FR0013518958	31/12/2024	31/12/2025	14,310737
H	FR0013518974	31/12/2024	31/12/2025	14,152808
I	FR0013519022	31/12/2024	31/12/2025	13,984368
R	FR0013519030	31/12/2024	31/12/2025	13,413977
F	FR0013519055	31/12/2024	31/12/2025	15,128728

ROCE LARGE CAP :

Nom part	Code ISIN	Date de début de VL	Date de fin de VL	Performance annuelle (en %)
H	FR0014012VS7	03/11/2025	31/12/2025	4,473000
I	FR0014012VT5	03/11/2025	31/12/2025	4,456000
R	FR0014012VU3	03/11/2025	31/12/2025	4,384000
F	FR0014012VV1	03/11/2025	31/12/2025	4,848000

Le compartiment ROCE Large Cap a ainsi été lancé le 3 novembre 2025. Il s'agit d'un fonds long-only, avec une exposition actions comprise entre 75 % et 105 %. La gestion repose sur un portefeuille concentré d'environ 25 à 30 positions, suivant une approche « Value GARP », avec une attention particulière portée à la génération de free cash-flow et à des thématiques de croissance de long terme.

Le compartiment a été lancé avec 13,5 M€ d'encours, auprès d'investisseurs institutionnels et d'investisseurs privés de qualité. À la date de rédaction du présent rapport, les encours s'élèvent à 20 M€ et la performance enregistrée depuis le lancement est jugée encourageante. L'indice de référence est 50% MSCI Europe + 50% MSCI France. Sa performance sur 2025 (03/11/2025 au 31/12/2025) est de 2.18%.

Par ailleurs, le compartiment ROCE Fund a enregistré une collecte nette de 47 M€ sur l'exercice, incluant notamment un investissement de 30 M€ de la SICAV Emergence.

A la date de rédaction de ce rapport les encours de la SICAV sont de 200M€.

ROCE Fund affiche une performance de +14,3% en 2025, en sous-performance par rapport au MSCI Europe (+19,4%) sur la même période.

La principale explication provient de notre manque d'exposition au secteur bancaire, en très forte hausse sur l'année (+77%). Cette sous-pondération nous a coûté 6,3 points de performance.

Plus largement, notre allocation sectorielle a été défavorable en 2025 et a pesé à hauteur de -12,2%, tandis que la sélection de valeurs a au contraire contribué positivement pour +7,1%.

Notre performance relative par rapport à nos pairs est plus flatteuse : ROCE Fund se situe en effet dans le top 43% des fonds actions européennes long-only en 2025, dont la moyenne est également en hausse de 14,3%, dans un environnement marqué par une dispersion de performance particulièrement élevée entre gérants, reflet de divergences sectorielles inhabituelles.

En ce début d'année 2026, nous maintenons nos fortes convictions, avec notamment :

- une surpondération des médias et des biens de consommation, secteurs que nous jugeons significativement sous-valorisés tout en générant des taux de croissance sains et retours sur capitaux (ROCE) employés attractifs ;
- une surpondération des actions françaises, qui correspondent davantage à notre approche privilégiant des sociétés combinant un ROCE élevé et valorisations attractives.

Avec une valorisation d'environ 12x le P/E attendu à 12 mois, contre 16x pour le MSCI Europe, tout en présentant un ROCE médian élevé de 21% ROCE Fund est bien positionné pour un rebond.

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : ROCE Fund
 Identifiant d'entité juridique : 9695008PIQ30453QOE33

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui
 Non

<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables
--	---



Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Dans le cadre d'une gestion active et discrétionnaire, ROCE Capital sélectionne des actions de sociétés de petites, moyennes et grandes capitalisations cotées de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le

processus d'investissement, parmi d'autres éléments d'analyse. Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont relatives au changement climatique, au bien être des salariés des entreprises et à leur bonne gouvernance.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, ROCE Fund calcule un score extra-financier propriétaire à deux niveaux :

- i. pour chaque émetteur, et
- ii. à l'échelle globale du fonds.

Ce score repose sur une grille d'analyse comprenant 15 indicateurs ESG, sélectionnés par ROCE Capital. Les indicateurs retenus pour les piliers Environnemental et Social sont les suivants :

- Pilier Environnemental (30% du score final) :
 - L'intensité carbone du portefeuille, exprimée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires (CO₂/M\$), calculée sur la base des émissions de Scope 1 et 2 ;
 - L'évolution de l'intensité carbone au cours des deux derniers exercices ;
 - L'existence de politiques formalisées en matière de gestion de l'eau ;
 - L'existence de politiques formalisées en matière de réduction des déchets.
- Pilier Social (30% du score final) :
 - La proportion de femmes employées au sein du Groupe ;
 - Le taux de rotation des effectifs ;
 - La représentation des femmes au sein du Conseil d'Administration ;
 - L'existence de politiques formalisées relatives aux droits humains ;
 - Le nombre moyen d'heures de formation dispensées par employé.

ROCE Fund intègre également des indicateurs liés au pilier Gouvernance (40% du score final), détaillés dans la question relative à l'évaluation de la bonne gouvernance des sociétés.

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?**

ROCE Fund promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

ROCE Fund promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

ROCE Fund promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— — *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

ROCE Fund promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non



La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

En complément de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement de ROCE Fund. La stratégie d'investissement responsable du fonds est détaillée dans la question suivante et se compose d'une politique d'exclusion sectorielle et normative, ainsi que d'un scoring extra-financier propriétaire reposant sur la base de 15 indicateurs ESG.

Chaque émetteur se voit attribuer un score individuel compris entre 0 et 100, en appliquant une pondération spécifique à chacun des critères. Ce score permet de comparer les émetteurs entre eux sur une base homogène.

Le score ESG du portefeuille est déterminé selon une approche en deux étapes :

- Pour chaque critère, un score global du portefeuille est calculé en agrégeant les scores des émetteurs, pondérés par leur poids respectif dans l'actif net ;
- Ces scores agrégés par critère sont ensuite pondérés selon les coefficients définis par ROCE Fund, afin de produire un score global du portefeuille, exprimé sur une échelle de 0 à 100.

Sur la base de cette méthodologie, ROCE Fund s'engage à obtenir et maintenir un score global supérieur à son indice de référence, le MSCI Europe. Le fonds ne dispose pas d'un indice de référence extra-financier. Le MSCI Europe est un indice de référence large et il n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales que le produit financier promeut. Toutefois, la société de gestion applique sa méthodologie de scoring propriétaire aux sociétés composant le MSCI Europe afin de disposer d'un élément de comparaison pertinent pour évaluer le score ESG du portefeuille.

- *Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?*

En amont de chaque investissement, ROCE Fund respecte la politique d'exclusion sectorielle et normative définie par ROCE Capital, en excluant les sociétés :

- Impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes interdites par des conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques) ;

- Dont le secteur d'activité est lié au tabac ;
- Dont la production d'électricité est générée à partir du charbon.

ROCE Capital applique une politique d'exclusion sectorielle basée sur des listes de sociétés impliquées dans des activités non conformes à ses critères d'investissement responsable. Ces listes incluent :

- La Global Coal Exit List (GCEL), établie par l'ONG allemande Urgewald, qui recense les entreprises les plus impliquées dans l'industrie du charbon ;
- La liste émise par Nordea Asset Management, utilisée pour exclure les entreprises violant les conventions internationales, telles que la Convention d'Ottawa (interdisant les mines antipersonnel) et la Convention d'Oslo (interdisant les armes à sous-munitions).

Les listes d'exclusion sectorielles sont révisées et mises à jour une fois par an afin de garantir leur pertinence.

Enfin, l'équipe de gestion veille à ce que la disponibilité et la qualité des données ESG permettent de couvrir au minimum 80 % du portefeuille (exprimés en poids d'actif net), dans le respect des seuils suivants :

- Au moins 90% pour les grandes capitalisations boursières (soit supérieures à 10 milliards d'euros) ;
- Au moins 75% pour les petites et moyennes capitalisations boursières (soit inférieures à 10 milliards d'euros).

Un émetteur est considéré comme « couvert » dès lors qu'au moins 12 des 15 critères ESG sont renseignés. Les données utilisées peuvent être issues de sources publiques (rapports annuels, rapports ESG), de fournisseurs de données externes, ou faire l'objet d'estimations en l'absence d'informations disponibles. Le taux de couverture est calculé en agrégeant les poids, exprimés en pourcentage de l'actif net, des émetteurs répondant à ce seuil.

- *Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?*

ROCE Fund n'applique pas de taux minimal pour réduire la portée de son univers d'investissement.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

● **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

Dans le cadre de sa méthodologie ESG, ROCE Fund accorde une importance particulière au critère de Gouvernance. Ainsi, ce pilier représente 40 % du score final, tandis que les piliers Environnemental et Social représentent chacun pour 30 %.

Afin d'évaluer les pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires des investissements, cette dimension est intégrée à travers :

- Le pilier Gouvernance :
 - La part du capital détenue par le Directeur Général ;
 - La part du capital détenue par le Président du Conseil d'Administration ;
 - Le taux d'assiduité des membres du Conseil d'Administration ;
 - La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration ;
 - L'adhésion de la société au Pacte mondial des Nations Unies ;
 - L'existence d'une politique formalisée en matière de lutte contre la corruption.
- La politique d'engagement de ROCE Capital est fondée sur le dialogue avec les sociétés en portefeuille, à savoir :
 - Engager un dialogue constructif à long terme avec les émetteurs sur l'importance d'intégrer les critères ESG dans le cadre de leur activité et dans leur stratégie de développement ;
 - Encourager les émetteurs à être transparents et à publier leurs démarches et politiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ainsi que leur performance extra-financière sur les piliers E, S et G ;
 - Échanger avec les émetteurs afin d'identifier et évaluer les actions entreprises et les progrès effectués par l'émetteur au regard des enjeux ESG.
- La société de gestion a pour objectif d'exercer ses droits de vote sur au moins 90% des entreprises qui composent son portefeuille, indépendamment du pourcentage de détention (du capital ou des droits de vote) et de son influence sur l'issue du vote.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'allocation des actifs du fonds est structurée autour de deux catégories :

- Les actifs alignés avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, c'est-à-dire les titres d'émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de ROCE Capital, fondée sur une grille de 15 indicateurs. Un émetteur est considéré comme « couvert » dès lors qu'au moins 12 de ces 15 critères sont renseignés. Le fonds vise à couvrir au minimum 80 % de son portefeuille (en poids d'actif net) par une telle analyse ESG.



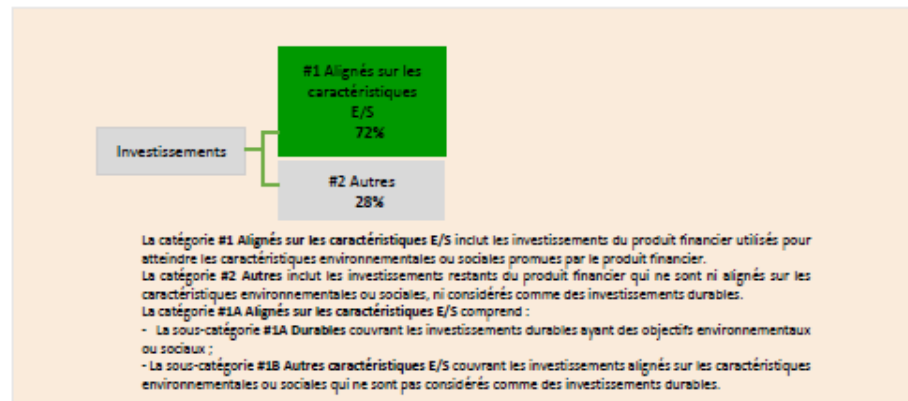
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit investit;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

- Les actifs classés dans la catégorie « #2 Autres », qui regroupent les instruments ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG au sens de cette méthodologie, notamment les liquidités et les OPCVM. Bien que le fonds puisse investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM, ceux-ci ne sont pas soumis à l'analyse ESG propriétaire de ROCE Capital. Leur prise en compte se limite à leur classification SFDR, ce qui justifie leur inclusion dans la poche « #2 Autres ».

En cohérence avec l'objectif de couverture ESG de 80 % et tenant compte de la possibilité d'investir jusqu'à 10 % de l'actif net dans des OPCVM non analysés selon la méthodologie propriétaire, la part minimale des actifs considérée comme alignée avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues est fixée à 72 % de l'actif net.



- *Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

ROCE Fund n'investit pas dans des produits dérivés.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

ROCE Fund promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

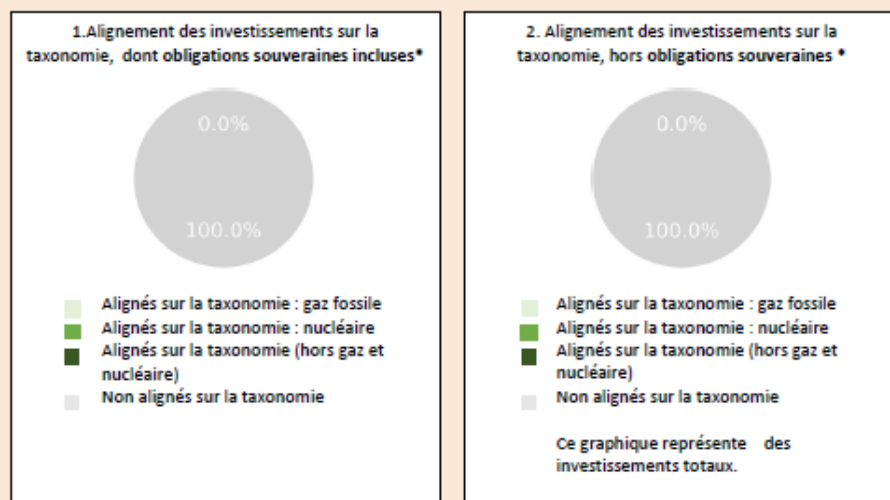
- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

ROCE Fund promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

question est Non Applicable.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

ROCE Fund promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

ROCE Fund promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » comporte les émetteurs qui ne font pas l'objet d'une analyse ESG au sens de la méthodologie propriétaire de ROCE Capital, c'est-à-dire les émetteurs pour lesquels moins de 12 des 15 critères ESG ne sont pas renseignés et les OPCVM.

Aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à ces investissements.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

ROCE Fund utilise comme indice de référence financier le MSCI Europe, il s'agit d'un indice de référence large et il n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales que le produit financier promeut.

Le fonds ne dispose pas d'un indice de référence extra-financier. Toutefois, la société de gestion applique sa méthodologie de scoring ESG propriétaire aux sociétés composant le MSCI Europe afin de disposer d'un élément de comparaison pertinent pour évaluer le score ESG du portefeuille.

La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence retenu soit un élément de comparaison pertinent du scoring ESG du fonds.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

Non applicable

- *Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?*

Non applicable

- *En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?*

Non applicable

- *Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?*

Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

rocecapital.com

processus d'investissement, parmi d'autres éléments d'analyse. Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont relatives au changement climatique, au bien être des salariés des entreprises et à leur bonne gouvernance.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, ROCE Large Cap intègre une approche extra-financière fondée sur un indicateur de durabilité principal : l'intensité carbone du portefeuille, exprimée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires (tCO₂/M\$).

Cet indicateur est calculé à partir des émissions directes (Scope 1) et indirectes liées à l'énergie (Scope 2) des sociétés en portefeuille, à partir de données issues de sources publiques ou de fournisseurs spécialisés.

La gestion vise à ce que l'intensité carbone du portefeuille soit inférieure à celle de son indice de référence, l'indice composite 50% MSCI Europe + 50% MSCI France.

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?**

ROCE Large Cap promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

ROCE Large Cap promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

ROCE Large Cap promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

ROCE Large Cap promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non



La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

L'équipe de gestion intègre un critère extra-financier environnemental dans le processus d'investissement de ROCE Large Cap : l'intensité carbone du portefeuille, calculée sur la base des émissions de Scope 1 et 2 rapportées au chiffre d'affaires (tCO₂/MS).

La société de gestion applique également, à des fins strictement analytiques, un scoring extra-financier propriétaire attribué à chaque émetteur. Ce score, exprimé sur une échelle de 0 à 100, repose sur une grille composée de 15 indicateurs ESG répartis autour des trois piliers Environnemental, Social et Gouvernance. Les modalités de calcul de ce score, ainsi que la liste des indicateurs pris en compte, sont détaillées dans notre politique d'investissement responsable, disponible à l'adresse suivante : www.rocecapital.com/investissement-responsable

Le fonds est classé Article 8 au sens du règlement SFDR. Il promeut des caractéristiques environnementales en visant une intensité carbone inférieure à celle de son indice de référence. Ce dernier est un indice financier large, non aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, le fonds applique une politique d'exclusion sectorielle et normative, excluant notamment les entreprises impliquées dans les secteurs du charbon thermique, du tabac et des armes controversées.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- **Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

En amont de chaque investissement, ROCE Large Cap respecte la politique d'exclusion sectorielle et normative définie par ROCE Capital, en excluant les sociétés :

- Impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes interdites par des conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques) ;
- Dont le secteur d'activité est lié au tabac ;
- Dont la production d'électricité est générée à partir du charbon.

ROCE Capital applique une politique d'exclusion sectorielle basée sur des listes de sociétés impliquées dans des activités non conformes à ses critères d'investissement responsable. Ces listes incluent :

- La Global Coal Exit List (GCEL), établie par l'ONG allemande Urgewald,

qui recense les entreprises les plus impliquées dans l'industrie du charbon ;

- La liste émise par Nordea Asset Management, utilisée pour exclure les entreprises violant les conventions internationales, telles que la Convention d'Ottawa (interdisant les mines antipersonnel) et la Convention d'Oslo (interdisant les armes à sous-munitions).

Les listes d'exclusion sectorielles sont révisées et mises à jour une fois par an afin de garantir leur pertinence. Les modalités de cette politique sont décrites dans notre politique d'investissement responsable, disponible à l'adresse suivante : www.rocecapital.com/investissement-responsable

Enfin, l'équipe de gestion veille à ce que la disponibilité et la qualité des données ESG permettent de couvrir au minimum 90 % du portefeuille (exprimés en poids d'actif net).

Un émetteur est considéré comme « couvert » dès lors qu'une donnée d'intensité carbone (Scope 1 et 2) est disponible et exploitable. Cette information peut provenir de sources publiques (rapports annuels, rapports ESG), de fournisseurs de données externes, ou faire l'objet d'une estimation interne lorsque les données ne sont pas directement accessibles. Le taux de couverture est calculé en agrégeant les poids des émetteurs « couverts », exprimés en pourcentage de l'actif net du portefeuille.

- *Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?*

ROCE Large Cap n'applique pas de taux minimal pour réduire la portée de son univers d'investissement.

- *Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?*

Dans le cadre de son approche analytique interne, le fonds évalue également les pratiques de bonne gouvernance des sociétés en portefeuille. Cette évaluation s'inscrit dans l'élaboration d'un score ESG propriétaire, utilisé exclusivement à des fins internes et sans incidence sur la stratégie d'investissement.

Les modalités de calcul de ce score, incluant les critères liés à la gouvernance, sont décrites dans notre politique d'investissement responsable disponible à l'adresse suivante : www.rocecapital.com/investissement-responsable.

Par ailleurs, la bonne gouvernance est également prise en compte dans le cadre de notre politique d'engagement actionnarial, qui repose sur deux volets complémentaires :

- Engager un dialogue constructif et de long terme avec les émetteurs sur l'importance d'intégrer les critères ESG dans leur activité et leur stratégie de développement ;
- Encourager la transparence des sociétés sur leurs démarches RSE, leurs politiques en matière de durabilité et leur performance extra-financière ;

- Échanger avec les entreprises pour suivre les actions mises en place et les progrès réalisés en matière environnementale, sociale et de gouvernance ;
- Exercer les droits de vote sur au moins 90 % des sociétés détenues en portefeuille, quel que soit le niveau de participation au capital ou l'influence du vote.

La politique de vote aux assemblées générales est disponible à l'adresse suivante : [ROCE Capital - Politique d'engagement et de vote aux Assemblées Générales](#).

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

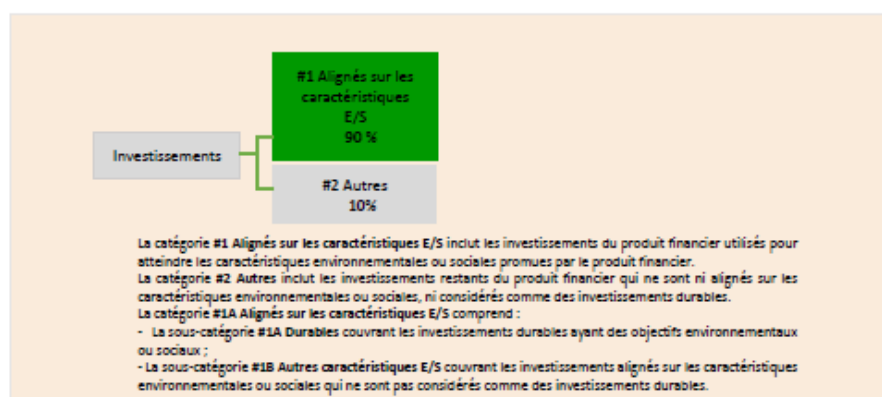
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit investit;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'allocation des actifs du fonds est ainsi structurée autour de deux catégories :

- Les actifs alignés avec les caractéristiques E/S, c'est-à-dire les titres d'émetteurs pour lesquels les données d'intensité carbone sont disponibles et exploitables, conformément à la méthodologie retenue par ROCE Capital. Cette méthodologie repose sur les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2, rapportées au chiffre d'affaires (CO₂/MS).
- Les actifs classés dans la catégorie « #2 Autres » regroupent les titres d'émetteurs pour lesquels les données d'intensité carbone ne sont pas disponibles ou exploitables.

Le fonds s'engage à disposer de données d'intensité carbone pour au moins 90 % des émetteurs en portefeuille. En conséquence, la part minimale des actifs alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues est fixée à 90 % de l'actif net.



- *Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

ROCE Large Cap n'investit pas dans des produits dérivés.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

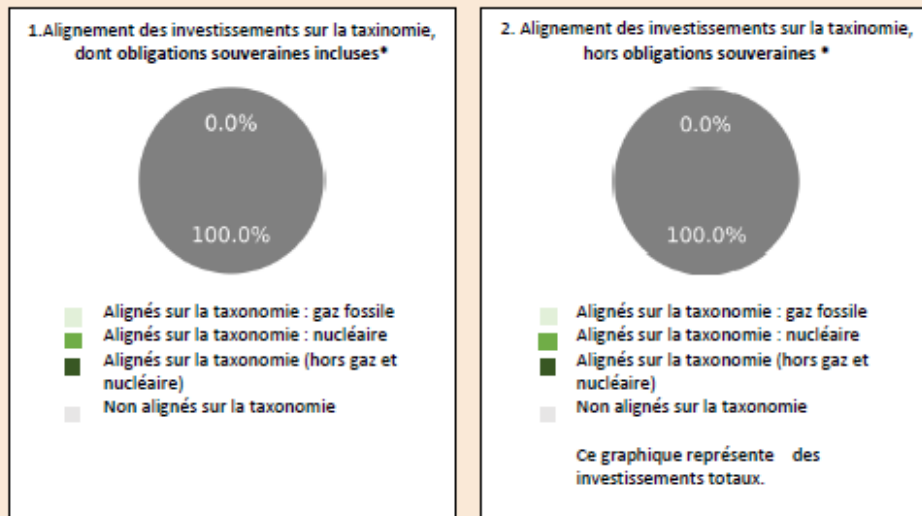
ROCE Large Cap promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a

pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

ROCE Large Cap promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



- **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

ROCE Large Cap promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



- **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

ROCE Large Cap promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



- **Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Les actifs classés dans la catégorie « #2 Autres » regroupent les titres d'émetteurs pour lesquels les données d'intensité carbone ne sont pas disponibles ou exploitables.

Aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à ces investissements.



- **Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?**

ROCE Large Cap utilise comme indice de référence financier l'indice composite 50% MSCI Europe + 50% MSCI France. Il s'agit d'un indice de référence large et il n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales que le produit financier promeut.

Le fonds ne dispose pas d'un indice de référence extra-financier. Toutefois, la société de gestion utilise l'intensité carbone du MSCI Europe et du MSCI France comme élément de comparaison, l'objectif étant de maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de cet indice de référence.

- *Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

Non applicable

- *Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?*

Non applicable

- *En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?*

Non applicable

- *Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?*

Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

rocecapital.com

2. Résultat de l'exercice

ROCE FUND :

L'actif net au 31/12/2025 était de 179 240 579,59€ contre 110 273 574,36€ au 31/12/2024, il est composé comme il suit :

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
Action R			
31/12/2025	2 045 629,36	1 567,403	1 305,10
31/12/2024	654 421,17	568,694	1 150,74
Action I			
31/12/2025	11 024 431,04	6 135,948	1 796,69
31/12/2024	10 150 780,50	6 439,754	1 576,26
Action H			
31/12/2025	91 377 532,80	50 081,975	1 824,55
31/12/2024	43 060 563,30	26 940,764	1 598,34
Action G			
31/12/2025	73 802 517,64	40 103,371	1 840,30
31/12/2024	55 344 510,04	34 377,198	1 609,91
Action F			
31/12/2025	990 468,75	513,428	1 929,12
31/12/2024	1 063 299,35	634,569	1 675,62

ROCE LARGE CAP :

L'actif net au 31/12/2025 était de 16 603 376,84€ il est composé comme il suit :

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
Action F			
31/12/2025	2 463 931,35	2 350,000	1 048,48
31/12/2024	Néant	Néant	Néant
Action H			
31/12/2025	14 118 561,42	13 514,000	1 044,73
31/12/2024	Néant	Néant	Néant
Action I			
31/12/2025	10 445,66	10,000	1 044,56
31/12/2024	Néant	Néant	Néant
Action R			
31/12/2025	10 438,41	10,000	1 043,84
31/12/2024	Néant	Néant	Néant

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Procédure de sélection des entités qui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement :
Le choix des intermédiaires est déterminé en fonction des critères ci-dessous :

- Profondeur de la couverture d'analyses
- Qualité de la recherche et des services associés
- Qualité du corporate access
- Solidité financière
- Pérennité de la structure

Les informations sont disponibles sur le site internet de <https://rocecapital.com>.

6. Politique de rémunération

La société de gestion a mis en place une politique de rémunération des collaborateurs conforme aux dispositions de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014.

Elle respectera ses obligations de reporting aux investisseurs en matière de rémunérations fixes et variables versées à son personnel et ce en application des dispositions différentes positions de l'AMF. Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Le RCCI ou son délégué vérifie l'adéquation de rémunérations versées à la politique de rémunération.

7. Information relative aux modalités de calcul du risque global

ROCE FUND

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

ROCE LARGE CAP

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

8. Information relative au traitement des actifs non liquides

ROCE FUND

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

ROCE LARGE CAP

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

9. Evènements intervenus au cours de la période

ROCE FUND

- 20/02/2025 Frais : Dans le tableau des frais facturé à la SICAV, la mise à jour des frais de fonctionnement et autres services sans que cela n'entraîne une augmentation des frais selon la société de gestion
- 16/06/2025 Caractéristiques de gestion : La mise à jour du paragraphe de l'indicateur de référence
- 16/06/2025 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement
- 16/06/2025 Frais : Suppression de la possibilité pour la société de gestion de majorer de 10 points de base par année civile les frais de fonctionnement et autres services sans informer les porteurs de manière particulière
- 16/06/2025 Mise à jour de la trame : En raison de la mise à jour de la stratégie extra financière, la mise à jour de l'Annexe prévue par l'article 14 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, dite Annexe II SFDR .
- 27/08/2025 Caractéristiques juridiques : Le changement de dénomination de la SICAV, auparavant ROCE FUND , désormais ROCE
- 27/08/2025 Caractéristiques juridiques : Le changement de la forme juridique de l'OPCVM, désormais 1er compartiment d'une SICAV à compartiment dénommé ROCE FUND
- 27/08/2025 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement
- 27/08/2025 Mise à jour de la trame : La mise à jour des statuts suite au changement de forme juridique La mise à jour de l'Annexe prévue par l'article 14 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, dite Annexe II SFDR

ROCE LARGE CAP

- 03/11/2025 Création du fonds : Création du compartiment ROCE LARGE CAP
- 03/11/2025 Caractéristiques de gestion : La mise à jour du paragraphe de l'indicateur de référence au niveau du code Bloomberg (M7FR Index), à compter du 03/11/2025 (date de création du compartiment)

II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

ROCE FUND :

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de 4 011 291,23€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 513 337,42€, s'élève à 4 524 628,65€. Conformément aux statuts, nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action H : Capitalisation pour un montant de 2 265 196,86€.

Action G : Capitalisation pour un montant de 1 929 739,84€.

Action R : Capitalisation pour un montant de 38 392,92€.

Action I : Capitalisation pour un montant de 258 829,72€.

Action F : Capitalisation pour un montant de 32 469,31€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 9 927 166,25€. Nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action H : Capitalisation pour un montant de 5 061 647,68€.

Action G : Capitalisation pour un montant de 4 086 195,74€.

Action R : Capitalisation pour un montant de 113 589,43.

Action I : Capitalisation pour un montant de 611 036,06€.

Action F : Capitalisation pour un montant de 54 697,34€.

ROCE LARGE CAP :

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de 8 215,40€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -606,09€, s'élève à 7 609,31€. Conformément aux statuts, nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action F : Capitalisation pour un montant de 8 469,63€.

Action H : Capitalisation pour un montant de -848,63€.

Action I : Capitalisation pour un montant de -2,24€.

Action R : Capitalisation pour un montant de -9,45€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices. Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à -62 316,42€. Nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action F : Capitalisation pour un montant de -9 202,53€.

Action H : Capitalisation pour un montant de -53 035,38€.

Action I : Capitalisation pour un montant de -39,26€.

Action R : Capitalisation pour un montant de -39,25€.

III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Aucune convention, à laquelle l'article L 227-10 du code de commerce est applicable, n'est intervenue directement ou par personne interposée entre la SICAV et son dirigeant ou l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle prendra acte de cette information.

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce)

Monsieur Matthieu BORDEAUX GROULT :

- Président de ROCE CAPITAL

- Président Directeur Générale de la SICAV ROCE FUND

Monsieur Louis ALBERT :

- Directeur général et membre du Directoire de la société de gestion IDAM

- Administrateur de la SICAV ROCE FUND

Monsieur Michaël NIEDZIELSKY :

- Administrateur de la SICAV ROCE FUND

Monsieur Marc CRAQUELIN :

- Administrateur de la SICAV ROCE FUND

- Président MCI SAS

2. Renouvellement de mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateurs de messieurs Louis ALBERT et Michaël NIEDZIELSKY arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale annuelle de bien vouloir renouveler le ces mandats pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2031.

3. Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Sans objet.

4. Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la SICAV.

5. COMPTE RENDU DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES A CHAQUE MANDATAIRE

Sans objet.

6. MONTANT DES REMUNERATIONS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES PAR LES SOCIETES CONTROLEES A CHAQUE MANDATAIRE

Sans objet.

7. Modalités d'exercice de la Direction générale prévues

Aucun changement n'est intervenu.

La direction générale de la SICAV continue d'être assurée par le Président Directeur Général.

○ **Le conseil d'administration**

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

ROCE FUND

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

ROCE LARGE CAP

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

ROCE
SITUATION AGREGEE

ANNEXE AUX COMPTES

- Liste des compartiments, leur devise de comptabilité et le cours de change retenu (le cas échéant)

<i>Compartiments</i>	<i>Devise de comptabilité</i>	<i>Cours de change</i>
ROCE FUND	Euro	
ROCE LARGE CAP	Euro	

- La liste des compartiments ouverts, et des compartiments fermés au cours de l'exercice :

03-11-2025 Création du compartiment ROCE LARGE CAP.

COMPARTIMENT ROCE FUND

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	181 976 854,42	111 625 173,56
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	181 976 854,42	111 625 173,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	181 976 854,42	111 625 173,56
Créances et comptes d'ajustement actifs	600 129,24	53 150,61
Comptes financiers	340 339,82	5 426,33
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	940 469,06	58 576,94
Total Actif I + II	182 917 323,48	111 683 750,50

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	156 946 959,07	106 588 377,17
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	22 293 620,52	3 685 197,19
Capitaux propres I	179 240 579,59	110 273 574,36
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	221 465,69	76 347,14
Concours bancaires	3 455 278,20	1 333 829,00
Sous-total autres passifs IV	3 676 743,89	1 410 176,14
Total Passifs : I + III + IV	182 917 323,48	111 683 750,50

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	5 361 971,93	3 470 824,88
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	38 675,56
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	5 361 971,93	3 509 500,44
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	5 361 971,93	3 509 500,44
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 350 680,70	-817 409,53
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 350 680,70	-817 409,53
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	4 011 291,23	2 692 090,91
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	513 337,42	509 995,45
Revenus nets I = C + D	4 524 628,65	3 202 086,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	10 306 064,87	7 100 309,07
Frais de transactions externes et frais de cession	-734 412,67	-408 428,73
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	9 571 652,20	6 691 880,34
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	355 514,05	1 128 914,07
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	9 927 166,25	7 820 794,41
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	9 215 083,80	-7 309 329,92
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	520,04	1 356,62
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	9 215 603,84	-7 307 973,30

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-1 373 778,22	-29 710,28
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	7 841 825,62	-7 337 683,58
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	22 293 620,52	3 685 197,19

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le compartiment est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI Europe dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée. La composition du fonds peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro dividendes réinvestis.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	179 240 579,59	110 273 574,36	85 862 864,12	60 760 241,58	63 435 832,43
PART CAPI F					
Actif net	990 468,75	1 063 299,35	626 695,83	240 545,49	860 851,79
Nombre de parts	513,428	634,569	390,000	185,000	600,000
Valeur liquidative unitaire	1 929,12	1 675,62	1 606,91	1 300,24	1 434,75
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	169,77	179,67	151,30	28,34	141,69
PART CAPI G					
Actif net	73 802 517,64	55 344 510,04	30 734 073,08	20 457 144,71	22 759 366,08
Nombre de parts	40 103,371	34 377,198	19 767,159	16 065,159	16 085,159
Valeur liquidative unitaire	1 840,30	1 609,91	1 554,80	1 273,38	1 414,92
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	150,01	162,17	129,39	19,03	123,67
PART CAPI H					
Actif net	91 377 532,80	43 060 563,30	40 631 287,97	17 079 751,08	18 562 814,61
Nombre de parts	50 081,975	26 940,764	26 282,336	13 470,495	13 155,204
Valeur liquidative unitaire	1 824,55	1 598,34	1 545,95	1 267,93	1 411,06
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	146,29	158,82	127,14	17,00	119,89

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART CAPI HB					
Actif net				16 822 102,70	19 635 979,31
Nombre de parts				13 313,878	13 965,164
Valeur liquidative unitaire				1 263,50	1 406,06
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)				0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)				0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)				0,00	0,00
Capitalisation unitaire				16,99	115,04
PART CAPI I					
Actif net	11 024 431,04	10 150 780,50	13 865 205,56	6 160 697,60	1 616 820,64
Nombre de parts	6 135,948	6 439,754	9 080,732	4 910,455	1 156,296
Valeur liquidative unitaire	1 796,69	1 576,26	1 526,88	1 254,60	1 398,27
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	141,76	154,33	122,88	15,02	107,21
PART CAPI R					
Actif net	2 045 629,36	654 421,17	5 601,68		
Nombre de parts	1 567,403	568,694	5,000		
Valeur liquidative unitaire	1 305,10	1 150,74	1 120,33		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	96,96	107,28	-23,34		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part G :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part H :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part F :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
G	FR0013518958	0,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,7 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
H	FR0013518974	0,95 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,85 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
I	FR0013519022	1,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
R	FR0013519030	1,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
F	FR0013519055	0,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
G	FR0013518958	Néant
H	FR0013518974	Néant
I	FR0013519022	Néant
R	FR0013519030	Néant
F	FR0013519055	Néant

Commission de surperformance

Part FR0013518958 G

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Part FR0013518974 H

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Part FR0013519022 I

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Part FR0013519030 R

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Cette commission s'applique à condition que la performance de la SICAV soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée Pour toutes les actions : elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Part FR0013519055 F

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

1. Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
20€ HT maximum pour les actions négociées en France, Belgique, Pays-Bas et 40€ HT pour les autres pays maximum 15€ HT maximum pour les OPC commercialisées en France /40€ HT maximum pour les OPC commercialisées à l'étranger/ 150€ HT maximum pour le Off shore Prélèvement sur chaque transaction		100	

2. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

3. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

4. Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus. Aucun frais de recherche n'est facturé à l'OPCVM.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

5. Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	110 273 574,36	85 862 864,12
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	62 603 385,48	48 007 493,13
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-16 434 927,52	-25 672 780,84
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 011 291,23	2 692 090,91
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	9 571 652,20	6 691 880,34
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	9 215 603,84	-7 307 973,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	179 240 579,59	110 273 574,36

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI F		
Parts souscrites durant l'exercice	115,428	219 998,84
Parts rachetés durant l'exercice	-236,569	-434 089,23
Solde net des souscriptions/rachats	-121,141	-214 090,39
PART CAPI G		
Parts souscrites durant l'exercice	11 639,173	20 562 873,79
Parts rachetés durant l'exercice	-5 913,000	-10 084 386,91
Solde net des souscriptions/rachats	5 726,173	10 478 486,88
PART CAPI H		
Parts souscrites durant l'exercice	26 031,224	40 168 651,01
Parts rachetés durant l'exercice	-2 890,013	-5 046 181,02
Solde net des souscriptions/rachats	23 141,211	35 122 469,99
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	156,269	271 653,64
Parts rachetés durant l'exercice	-460,075	-761 260,08
Solde net des souscriptions/rachats	-303,806	-489 606,44
PART CAPI R		
Parts souscrites durant l'exercice	1 086,142	1 380 208,20
Parts rachetés durant l'exercice	-87,433	-109 010,28
Solde net des souscriptions/rachats	998,709	1 271 197,92

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI F	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI G	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI H	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI R	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0013519055	PART CAPI F	Capitalisable	EUR	990 468,75	513,428	1 929,12
FR0013518958	PART CAPI G	Capitalisable	EUR	73 802 517,64	40 103,371	1 840,30
FR0013518974	PART CAPI H	Capitalisable	EUR	91 377 532,80	50 081,975	1 824,55
FR0013519022	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	11 024 431,04	6 135,948	1 796,69
FR0013519030	PART CAPI R	Capitalisable	EUR	2 045 629,36	1 567,403	1 305,10

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Royaume-Uni +/-	Italie +/-	Allemagne +/-	Norvège +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	181 976,85	89 948,74	32 777,62	17 235,19	8 604,00	5 275,59
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	181 976,85	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		≤ 1 an	$1 < X \leq 5$ ans	> 5 ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	340,34	0,00	0,00	0,00	340,34
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3 455,28	0,00	0,00	0,00	-3 455,28
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	-3 114,94

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	340,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3 455,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-3 114,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	NOK +/-	SEK +/-	HKD +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	38 722,29	8 707,53	5 562,78	3 445,97	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	50,84	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	333,41	0,09	0,02	0,01	6,82
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,07
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	39 106,54	8 707,62	5 562,80	3 445,98	6,75

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	93 342,01
Ventes à règlement différé	506 787,23
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	600 129,24
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-221 465,69
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-221 465,69
Total des créances et dettes	378 663,55

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI F	31/12/2025
Frais fixes	870,37
Frais fixes en % actuel	0,09
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI G	31/12/2025
Frais fixes	474 371,88
Frais fixes en % actuel	0,79
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI H	31/12/2025
Frais fixes	729 352,32
Frais fixes en % actuel	0,95
Frais variables	964,70
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	117 287,98
Frais fixes en % actuel	1,09
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI R	31/12/2025
Frais fixes	27 831,92
Frais fixes en % actuel	1,60
Frais variables	1,53
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	4 524 628,65	3 202 086,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 524 628,65	3 202 086,36
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 524 628,65	3 202 086,36

PART CAPI F		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	32 469,31	38 954,42
Total	32 469,31	38 954,42
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI G		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 929 739,84	1 651 977,64
Total	1 929 739,84	1 651 977,64
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI H		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 265 196,86	1 223 685,26
Total	2 265 196,86	1 223 685,26
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	258 829,72	273 066,57
Total	258 829,72	273 066,57
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI R		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	38 392,92	14 402,47
Total	38 392,92	14 402,47
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 927 166,25	7 820 794,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	9 927 166,25	7 820 794,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 927 166,25	7 820 794,41

PART CAPI F		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	54 697,34	75 067,64
Total	54 697,34	75 067,64
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI G		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	4 086 195,74	3 923 202,06
Total	4 086 195,74	3 923 202,06
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI H		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 061 647,68	3 055 098,01
Total	5 061 647,68	3 055 098,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	611 036,06	720 814,43
Total	611 036,06	720 814,43
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI R		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	113 589,43	46 612,27
Total	113 589,43	46 612,27
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			181 976 854,42	101,53
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			181 976 854,42	101,53
Aérospatial et défense			3 011 800,00	1,68
DASSAULT AVIATION	EUR	11 000	3 011 800,00	1,68
Articles personnels			10 772 671,71	6,01
ADIDAS NOM.	EUR	16 000	2 704 800,00	1,51
PRADA	HKD	700 000	3 445 974,77	1,92
WATCHES OF SWITZERLAND GROUP	GBP	850 000	4 621 896,94	2,58
Assurance - Non vie			2 011 800,00	1,12
SCOR SE REGPT	EUR	70 000	2 011 800,00	1,12
Automobiles et équipementiers			3 975 480,00	2,22
FORVIA	EUR	150 000	2 043 000,00	1,14
PIRELLI SPECIALI	EUR	330 000	1 932 480,00	1,08
Banques			3 140 000,00	1,75
SMCP	EUR	500 000	3 140 000,00	1,75
Bâtiment et matériaux de construction			4 180 000,00	2,33
VICAT	EUR	55 000	4 180 000,00	2,33
Boissons			2 424 058,18	1,35
COCA-COLA HBC	GBP	55 000	2 424 058,18	1,35
Chimie			990 675,00	0,55
GVS S.P.A	EUR	255 000	990 675,00	0,55
Distributeurs			1 744 000,37	0,97
JD SPORTS FASHION	GBP	1 800 000	1 744 000,37	0,97
Energie non renouvelable			15 676 573,27	8,75
GULF KEYSTONE	GBP	432 416	878 007,07	0,49
INTERNATIONAL PETROLEUM CORP	SEK	130 000	2 035 888,29	1,14
MAIRE TECNIMONT	EUR	180 000	2 349 000,00	1,31
SUBSEA 7	NOK	200 000	3 431 939,67	1,92
TECHNIP ENERGIES	EUR	35 000	1 136 800,00	0,63
TOTALENERGIES SE	EUR	50 000	2 779 500,00	1,55
VAR ENERGI ASA	NOK	1 100 000	3 065 438,24	1,71
Equipement électronique et électrique			2 210 155,64	1,23
KITRON	NOK	360 000	2 210 155,64	1,23
Equipements de loisirs			15 529 060,00	8,67
FERRETTI SPA	EUR	1 440 000	4 426 560,00	2,47
SANLORENZO S.P.A.	EUR	135 000	4 090 500,00	2,29
TRIGANO	EUR	40 000	7 012 000,00	3,91
Investissement immobilier et services			3 590 000,00	2,00
NEXITY	EUR	400 000	3 590 000,00	2,00
Logiciels et services informatiques			19 128 553,35	10,67
ALTEN	EUR	60 000	4 347 000,00	2,43

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
AUTO TRADER GR	GBP	240 000	1 614 463,36	0,90
BALTIC CLASSIFIEDS GROUP	GBP	1 700 000	3 958 839,99	2,21
CAPGEMINI	EUR	25 000	3 556 250,00	1,98
INDRA SISTEMAS S.A	EUR	40 000	1 941 600,00	1,08
SOPRA STERIA GROUP	EUR	24 000	3 710 400,00	2,07
Matériel équipements destinés aux TI			3 810 500,00	2,13
MELEXIS	EUR	35 000	2 012 500,00	1,12
STMICROELECTRONICS	EUR	80 000	1 798 000,00	1,01
Médias			35 132 690,16	19,60
4IMPRINT GROUP	GBP	50 000	2 205 409,99	1,23
CANAL+SA	GBP	1 000 000	3 058 321,48	1,71
FUTURE	GBP	600 000	3 623 870,05	2,02
HAVAS NV	EUR	360 000	6 120 000,00	3,41
INFORMA	GBP	160 000	1 622 539,35	0,91
IPSOS	EUR	240 000	8 222 400,00	4,59
PUBLICIS GROUPE	EUR	66 000	5 848 920,00	3,26
STROEER	EUR	80 000	2 960 000,00	1,65
YOUGOV	GBP	500 000	1 471 229,29	0,82
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			9 358 033,96	5,22
ASTRAZENECA PLC	GBP	18 000	2 847 473,96	1,59
LABORATORIOS FARMACEUTIC.ROVI	EUR	40 000	2 540 000,00	1,42
SANOFI	EUR	48 000	3 970 560,00	2,21
Prestataires de soins de santé			2 612 578,47	1,46
AMBEA AB	SEK	200 000	2 612 578,47	1,46
Produits ménagers et constr individuelle			3 451 000,00	1,93
SEB	EUR	70 000	3 451 000,00	1,93
Services appui à industrie			5 470 250,00	3,05
AZELIS GROUP	EUR	130 000	1 215 500,00	0,68
EDENRED	EUR	225 000	4 254 750,00	2,37
Services aux consommateurs			914 310,01	0,51
ACADEMEDIA	SEK	100 000	914 310,01	0,51
Services bancaires invest et de courtage			15 644 306,98	8,73
FLATEXDEGIRO	EUR	80 000	2 939 200,00	1,64
ICG	GBP	160 000	3 770 017,90	2,10
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	15 000	1 540 402,88	0,86
TIKEHAU CAPITAL	EUR	255 000	4 039 200,00	2,26
WENDEL	EUR	40 821	3 355 486,20	1,87
Services financiers et de crédit			2 011 250,00	1,12
ALLFUNDS GROUP	EUR	250 000	2 011 250,00	1,12
Soins personnels pharmacies et épiceries			1 485 296,20	0,83
UNILEVER PLC	EUR	26 666	1 485 296,20	0,83

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Voyages et Loisirs			13 701 811,12	7,65
ENTAIN	GBP	380 000	3 341 761,12	1,87
LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	EUR	90 000	2 125 800,00	1,19
PLUXEE NV	EUR	225 000	3 017 250,00	1,68
RYANAIR HOLDINGS	EUR	110 000	3 250 500,00	1,81
SODEXO	EUR	45 000	1 966 500,00	1,10
Total			181 976 854,42	101,53

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	181 976 854,42
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	940 469,06
Autres passifs (-)	-3 676 743,89
Total = actif net	179 240 579,59

COMPARTIMENT ROCE LARGE CAP

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	16 298 993,52	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 298 993,52	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	0,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	16 298 993,52	
Créances et comptes d'ajustement actifs	7 225,00	
Comptes financiers	344 225,41	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	351 450,41	
Total Actif I + II	16 650 443,93	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Capitaux propres :		
Capital	15 883 987,27	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	719 389,57	
Capitaux propres I	16 603 376,84	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	0,00	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	47 067,09	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	47 067,09	
Total Passifs : I + III + IV	16 650 443,93	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	63 708,61	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	63 708,61	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	63 708,61	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-55 493,21	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-55 493,21	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	8 215,40	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-606,09	
Revenus nets I = C + D	7 609,31	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	23 079,54	
Frais de transactions externes et frais de cession	-72 766,19	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-49 686,65	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-12 629,77	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-62 316,42	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	790 399,64	
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	66,85	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	790 466,49	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-16 369,81	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	774 096,68	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	719 389,57	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le compartiment est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composite, 50% MSCI Europe dividendes réinvestis + 50% MSCI France dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée. La composition du fonds peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro dividendes réinvestis.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025				
Actif net total	16 603 376,84				
PART CAPI F					
Actif net	2 463 931,35				
Nombre de parts	2 350,000				
Valeur liquidative unitaire	1 048,48				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-0,31				
PART CAPI H					
Actif net	14 118 561,42				
Nombre de parts	13 514,000				
Valeur liquidative unitaire	1 044,73				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-3,98				
PART CAPI I					
Actif net	10 445,66				
Nombre de parts	10,000				
Valeur liquidative unitaire	1 044,56				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-4,15				

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025				
PART CAPI R					
Actif net	10 438,41				
Nombre de parts	10,000				
Valeur liquidative unitaire	1 043,84				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-4,87				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant)

:

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 1 mois et 27 jours (date de création 03/11/2025).

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part H :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part F :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
H	FR0014012VS7	0,95 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,85 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
I	FR0014012VT5	1,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
R	FR0014012VU3	1,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
F	FR0014012VV1	0,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
H	FR0014012VS7	Néant
I	FR0014012VT5	Néant
R	FR0014012VU3	Néant
F	FR0014012VV1	Néant

Commission de surperformance

Part FR0014012VS7 H

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif du compartiment avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le compartiment. Cette commission s'applique à condition que la performance du compartiment soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du compartiment par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Part FR0014012VT5 I

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif du compartiment avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le compartiment. Cette commission s'applique à condition que la performance du compartiment soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du compartiment par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Part FR0014012VU3 R

10% TTC maximum de la surperformance annuelle de la SICAV par rapport à son indice le MSCI Europe dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7EU) à condition que la performance de la SICAV soit positive, selon la méthode indiquée

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif du compartiment avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le compartiment. Cette commission s'applique à condition que la performance du compartiment soit positive.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(4) La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice uniquement si une provision est constituée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du compartiment par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Part FR0014012VV1 F

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

1. Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
20€ HT maximum pour les actions négociées en France, Belgique, Pays-Bas et 40€ HT pour les autres pays maximum 15€ HT maximum pour les OPC commercialisées en France /40€ HT maximum pour les OPC commercialisées à l'étranger/ 150€ HT maximum pour le Off shore Prélèvement sur chaque transaction		100	

2. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

3. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

4. Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

5. Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	
Capitaux propres début d'exercice	0,00	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 625 411,60	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-771 030,00	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8 215,40	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-49 686,65	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	790 466,49	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	16 603 376,84	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI F		
Parts souscrites durant l'exercice	2 350,000	2 325 397,70
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	2 350,000	2 325 397,70
PART CAPI H		
Parts souscrites durant l'exercice	14 264,000	14 280 013,90
Parts rachetés durant l'exercice	-750,000	-771 030,00
Solde net des souscriptions/rachats	13 514,000	13 508 983,90
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	10,000	10 000,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	10,000	10 000,00
PART CAPI R		
Parts souscrites durant l'exercice	10,000	10 000,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	10,000	10 000,00

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI F	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI H	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI R	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0014012VV1	PART CAPI F	Capitalisable	EUR	2 463 931,35	2 350,000	1 048,48
FR0014012VS7	PART CAPI H	Capitalisable	EUR	14 118 561,42	13 514,000	1 044,73
FR0014012VT5	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	10 445,66	10,000	1 044,56
FR0014012VU3	PART CAPI R	Capitalisable	EUR	10 438,41	10,000	1 043,84

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Italie +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Espagne +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	16 298,99	10 968,62	1 545,38	1 472,37	1 349,17	262,12
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	16 298,99	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		≤ 1 an	$1 < X \leq 5$ ans	> 5 ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	344,23	0,00	0,00	0,00	344,23
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	344,23

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	344,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	344,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	CHF +/-			Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 075,71	166,37	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	16,14	4,70	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 091,85	171,07	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	7 225,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	7 225,00
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-47 067,09
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-47 067,09
Total des créances et dettes	-39 842,09

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI F	31/12/2025
Frais fixes	1 021,10
Frais fixes en % actuel	0,30
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI H	31/12/2025
Frais fixes	19 800,81
Frais fixes en % actuel	0,95
Frais variables	34 578,12
Frais variables en % actuel	1,64
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	17,67
Frais fixes en % actuel	1,10
Frais variables	25,33
Frais variables en % actuel	1,56
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI R	31/12/2025
Frais fixes	25,66
Frais fixes en % actuel	1,60
Frais variables	24,52
Frais variables en % actuel	1,51
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	
Revenus nets	7 609,31	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 609,31	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 609,31	

PART CAPI F		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	8 469,63	
Total	8 469,63	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI H		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-848,63	
Total	-848,63	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-2,24	
Total	-2,24	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI R		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-9,45	
Total	-9,45	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-62 316,42	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-62 316,42	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-62 316,42	

PART CAPI F		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-9 202,53	
Total	-9 202,53	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI H		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-53 035,38	
Total	-53 035,38	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-39,26	
Total	-39,26	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI R		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-39,25	
Total	-39,25	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			16 298 993,52	98,17
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			16 298 993,52	98,17
Articles personnels			166 369,41	1,00
CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	900	166 369,41	1,00
Automobiles et équipementiers			1 689 067,00	10,17
BMW	EUR	1 800	167 652,00	1,01
FORVIA	EUR	22 500	306 450,00	1,85
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	2 500	150 175,00	0,90
PIRELLI SPECIALI	EUR	126 000	737 856,00	4,44
RENAULT	EUR	4 500	159 390,00	0,96
VALEO	EUR	14 400	167 544,00	1,01
Bâtiment et matériaux de construction			1 780 515,00	10,72
BOUYGUES	EUR	22 500	997 875,00	6,01
SAINT-GOBAIN	EUR	9 000	782 640,00	4,71
Boissons			137 250,00	0,83
ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	2 500	137 250,00	0,83
Energie non renouvelable			1 280 040,00	7,71
SAIPEM SPA	EUR	333 000	807 525,00	4,86
TOTALENERGIES SE	EUR	8 500	472 515,00	2,85
Fournisseurs de services de télécommunications			175 392,00	1,06
M6 - METROPOLE TELEVISION	EUR	14 400	175 392,00	1,06
Logiciels et services informatiques			1 982 016,00	11,94
CAPGEMINI	EUR	7 200	1 024 200,00	6,17
INDRA SISTEMAS S.A	EUR	5 400	262 116,00	1,58
SOPRA STERIA GROUP	EUR	4 500	695 700,00	4,19
Matériel équipements destinés aux TI			3 318 549,75	19,99
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	30 600	1 154 538,00	6,95
LEGRAND	EUR	2 250	286 312,50	1,73
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	2 250	528 525,00	3,18
STMICROELECTRONICS	EUR	60 030	1 349 174,25	8,13
Médias			3 279 308,80	19,75
CANAL+SA	GBP	270 000	825 746,80	4,97
HAVAS NV	EUR	33 300	566 100,00	3,41
IPSOS	EUR	22 500	770 850,00	4,64
PUBLICIS GROUPE	EUR	12 600	1 116 612,00	6,73
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			744 480,00	4,49
SANOFI	EUR	9 000	744 480,00	4,49
Soins personnels pharmacies et épiceries			890 315,56	5,36
CARREFOUR	EUR	45 000	640 350,00	3,86
UNILEVER PLC	GBP	4 484	249 965,56	1,50

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Voyages et Loisirs			855 690,00	5,15
RYANAIR HOLDINGS	EUR	5 000	147 750,00	0,89
SODEXO	EUR	16 200	707 940,00	4,26
Total			16 298 993,52	98,17

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	16 298 993,52
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	351 450,41
Autres passifs (-)	-47 067,09
Total = actif net	16 603 376,84